

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 05 MARS 2024
20 heures 30

OBJET :

05/03/2024 N°1

**RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA
CONVOCATION A LA SÉANCE DU 23
JANVIER 2024 EN VERTU DE L'ARTICLE
L 2122-22 DU CGCT**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 14 mars 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Laurette COLOMBET

Absent avant donné mandat : Franck POLLET à Gilbert VARRENNE

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sabine DERVIN

**RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA
CONVOCATION A LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2024 EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CGCT**

Par délibération n° 11/06/2020 N°12 du 11 juin 2020 et n° 08/10/2020 /N°2 du 08 octobre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre. Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2024, M. le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

Décision municipale n° 2024-1

Concession nouvelle de 30 ans au cimetière de Saint-Romain-la-Motte n°403

Le Conseil Municipal prend acte.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Sabine DERVIN

Publication en ligne le

14 MARS 2024



(Handwritten signature of Sabine Derwin)